

Point de situation n°6 – 4 février 2021

Bonjour à tous,

Le protocole sanitaire nous concernant vient à nouveau d'être mis à jour. Il est consultable sur le site Web de l'école ou sur le site **education.gouv.fr**. Voici les principales modifications :

- A partir du 8 février 2021, seuls les masques chirurgicaux ou « grand public » de catégorie 1 seront autorisés à l'école. Ils sont disponibles dans le commerce et vous pouvez les identifier grâce à leur niveau de filtration indiqué sur la notice, qui doit être supérieur à 90% pour les particules de 3 microns émises par la personne portant le masque. **Je vous remercie donc de bien vouloir équiper vos enfants (à partir du CP) de ce type de masque avant le 8 février.**

- Aération des locaux : Tous les locaux occupés pendant la journée seront désormais aérés au moins 15 minutes à toutes les pauses ainsi que quelques minutes toutes les heures.

- Les cas positifs de COVID se multipliant autour de nous, il est essentiel de renforcer notre vigilance. Ainsi, je vous remercie de continuer à appliquer les consignes suivantes :

- veiller à une stricte **hygiène des mains** des enfants,
- veiller à ce que les enfants aient toujours un paquet de **mouchoirs jetables**, ainsi que toutes leurs fournitures scolaires, pour éviter l'utilisation de matériel collectif,
- **surveiller** l'apparition de symptômes chez les enfants, notamment par la prise de température avant le départ pour l'école. En cas de fièvre (dès 38°C) ou de symptômes évocateurs de la COVID19, chez l'enfant ou dans sa famille, l'enfant ne doit pas se rendre à l'école,
- **informer** l'école immédiatement en cas d'absence des enfants ou si un membre de la famille est atteint de COVID19 ou identifié comme contact à risque. L'élève ne doit alors pas se rendre à l'école,
- accompagner tout retour à l'école d'un enfant ayant été malade d'un écrit attestant sur l'honneur que les parents ont, au minimum, pris avis auprès de leur médecin traitant (modèles d'attestation sur l'honneur sur le site Web de l'école ou sur le site **education.gouv.fr**),
- porter un masque aux abords de l'école, et particulièrement lorsque vous vous adressez à un membre de l'équipe éducative. Je remercie les quelques personnes qui refusent de porter le masque de ne communiquer avec nous que par écrit.

Je vous remercie de continuer à respecter rigoureusement toutes ces consignes et de ne pas relâcher votre vigilance.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Bien cordialement,

La directrice, B. Pain

J'ai pris connaissance du contenu du point de situation n°6.

Date :

Signature :

